

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

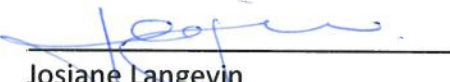
ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal, le conseil de la Municipalité de Saint-Anselme tiendra une séance extraordinaire le 29 janvier 2026 à 19 heures, à la salle du Conseil municipal située au 134 rue Principale à Saint-Anselme pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Donné à Saint-Anselme ce 20^e jour du mois de janvier 2026




Josiane Langevin
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 20^e jour du mois de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de janvier 2026.



Josiane Langevin
Directrice générale et greffière-trésorière